

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Boîte postale: 3243, Addis Abéba, ETHIOPIE Tél.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org, situationroom@ausituationroom-psd.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

163^{EME} REUNION

22 DECEMBRE 2008

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/MIN/Comm.5(CLXIII)

COMMUNIQUE

**COMMUNIQUE DE LA 163^{ème} REUNION DU
CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 163^{ème} réunion tenue au niveau ministériel, le 22 décembre 2008, a adopté la décision qui suit sur la situation en Guinée Bissau:

Le Conseil,

1. **Prend note** de la communication de la Commission, à la suite de la mission d'évaluation que l'Envoyé spécial du Président de la Commission a effectuée en Guinée Bissau, et des consultations qu'il a eues avec les autorités du Sénégal et du Burkina Faso ;
2. **Condamne**, une fois de plus, l'attaque perpétrée, le 23 novembre 2008, contre la résidence du Président Joao Bernardo Vieira ;
3. **Déplore** qu'en dépit du bon déroulement des élections législatives du 16 novembre 2008, jugé satisfaisant par tous les observateurs internationaux, y compris ceux de l'UA, que l'attaque du 23 novembre 2008 ait entaché le processus démocratique en cours en Guinée Bissau ;
4. **Se félicite** qu'à la suite des élections du 16 novembre 2008, les parties politiques qui l'ont jugé nécessaire aient recouru aux voies légales pour faire valoir leurs réclamations. A cet égard, le Conseil **invite** les partis politiques concernés à respecter scrupuleusement les résultats définitifs que proclamera la cour constitutionnelle ;
5. **Apporte son appui** au Président de la République, et **l'encourage**, ainsi que la classe politique dans son ensemble, à procéder, sur la base des résultats définitifs des élections législatives du 16 novembre 2008, à la constitution de la nouvelle Assemblée nationale populaire et à la formation du nouveau Gouvernement, afin de rétablir le cours normal de la vie politique dans le pays ;
6. **Exprime sa préoccupation** face au trafic de la drogue et **lance un appel** aux autorités bissau-guinéennes pour qu'elles coopèrent avec la communauté internationale dans la lutte de ce fléau ;
7. **Se félicite** des initiatives prises par le CEDEAO à la suite de la tentative d'assassinat du Président Joao Bernardo Vieira et des stratégies adoptées en faveur de la Guinée Bissau par la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement tenue à Abuja le 19 décembre 2008. Le Conseil **fait sien** ces stratégies, et **demande** au Président de la Commission de prendre les mesures nécessaires en vue d'apporter l'appui de l'UA à la mise en œuvre de ces stratégies ;

8. **Lance un appel pressant** aux Etats membres et aux partenaires bilatéraux et multilatéraux de l'UA afin qu'ils assistent la Guinée Bissau dans la réorganisation des services de sécurité, en particulier ceux chargés de la sécurité du Président de la République, ainsi que de celle des dirigeants des institutions-clé du pays, par la mise à sa disposition de conseillers en matière de sécurité et d'équipements appropriés destinés aux éléments qui constitueront lesdits services ;

9. **Décide** de rester saisi de la question.